

Le 26 octobre 2022



Le syndicalisme engagé  
au Quotidien



## Tout va bien à la CDC selon la Direction ?

### Un malaise à la DSI ?

**Le SNUP a été informé d'une nouvelle réorganisation de la DSI durant le CUEP du 19/10/2023.**

Si l'on se réfère au document de présentation, au discours de son « patron », également à la tête d'ICDC (client de la DSI), et à l'optimisme de la Directrice de la DOT (pour ceux qui n'auraient pas suivi, la DSI a été absorbée par la DOT), ces changements sont indispensables... ils doivent être faits au plus vite pour assurer la transformation numérique de l'EP !

**La fusion des ALM au sein de la PALM a été rapide au point que le SNUP se demande toujours s'il y a eu une réflexion au préalable mais là, on bat tous les records ! La réorganisation de la DSI est souhaitée par la Direction pour décembre 2023 soit dans moins de 2 mois...**

### Qu'est ce qui ne va pas ?



La filière informatique est classée « sensible » par la Direction du fait des difficultés à recruter et à conserver ses effectifs.

Et cela s'explique : il ne se passe pas une année sans que la DSI ne soit lourdement réorganisée, Ex en février 2022 « Evolution de l'organisation du département Plateformes de services (SDSI20) et du service de pilotage de la Performance SI (SDSIF1) »

**Le SNUP** constate que les personnels concernés par ces réorganisations ne manifestent pas le même enthousiasme. A force **d'être déçus** des modifications organisationnelles, bon nombre d'entre eux **n'y croient tout simplement plus... et plus on réorganise la DSI moins ça va !**

Pour autant **cela ne ralentit pas les décideurs qui veulent avancer vite** (comme mentionné un peu plus haut, attention à ne pas mettre trop d'espoir dans la démarche de co-construction avec cette Direction) !

Au regard des nombreux chantiers en cours, **la lassitude** pourrait conduire à **une explosion** encore plus grande **des dépenses**, voire à **l'échec de certains projets** si **les personnels se démobilisent** ou **s'ils partent massivement**.

Et ce n'est pas la tenue de l'observatoire des métiers le 6 novembre 2023 sur le thème de la filière informatique qui va nous rassurer... Comme son nom l'indique, celui-ci n'a pas vocation à prendre de décisions même si cette « pseudo-instance » permet de contenter un des cosignataires de l'accord cadre 2022-2024 ! A bon entendre...